



LES CAHIERS DE RECHERCHE

Industrie et territoires, deux piliers indissociables de la transition écologique



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



Institut pour la recherche

L'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts soutient des projets de recherche s'inscrivant dans les champs d'intervention et les missions de la Caisse des Dépôts.

Son rôle est de favoriser la recherche dans les domaines liés aux activités de la Caisse des Dépôts, sur des thématiques variées telles que l'épargne, la finance long terme, le développement économique des territoires, la transition énergétique et écologique, les impacts du vieillissement, etc.

Ont contribué à la rédaction de ce rapport :



Nadine Levratto est directrice de recherche au CNRS à EconomiX, unité de recherche dont elle est directrice, et professeur à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, à l'université Paris Nanterre et à Sciences Po Rennes. Elle est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur les trajectoires d'entreprises (création, croissance, internationalisation) et leur évaluation, les disparités territoriales ainsi que les politiques publiques locales. Elle assure par ailleurs la codirection de la Chaire Ville, Industrie et Transition Ecologique et des missions d'expertise auprès d'organismes nationaux et internationaux.



Gilles Crague est directeur de recherche et professeur à l'École des Ponts Paristech, au laboratoire CIRED, et codirecteur de la chaire Ville, Industrie et Transition Ecologique. Ses travaux portent sur l'éco-développement des villes et des territoires selon deux entrées principales : les firmes et leur organisation (voir par exemple l'ouvrage *Entreprise, management et territoire*, Hermann, 2014), les politiques publiques et leurs instruments (voir par exemple l'ouvrage *Faire la ville avec l'industrie* paru aux Presses des Ponts en 2019). Ses travaux s'appuient notamment sur des recherches-actions, en partenariat avec des entreprises ou des autorités publiques, notamment locales.

Introduction

Les tensions sur les marchés de matières premières et énergie apparues dès les années 2015 et aggravées par la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine freinent l'économie réelle. Le risque de transmission à l'ensemble de l'économie est majeur en raison de la poussée inflationniste déjà alimentée par la hausse des prix de l'énergie, que l'augmentation des prix de certaines matières premières, la pénurie de matériaux et composants, l'allongement des délais de livraison et le renchérissement des coûts de transport viennent renforcer. Bien que pâtissant de ce contexte, l'industrie pourrait aussi en bénéficier en raison des arguments en faveur de son maintien que l'affaiblissement des chaînes de valeur globales vient nourrir.

Sauver, et même relancer, l'industrie aurait au moins deux grands avantages. Le premier est économique et résulte des effets positifs à en attendre sur le plan

de l'emploi, du développement des territoires et de la compétitivité internationale. Le second est écologique, produire au plus près des consommateurs générant moins de dommages environnementaux en raison de la réduction des transports et d'un meilleur contrôle des processus.

Si elle est souhaitable, cette situation est aussi vraisemblable. Ce cahier propose des pistes d'analyse et d'action. La section 1 revient sur le consensus politique qui s'est récemment dégagé en faveur de la réhabilitation des activités de production qui pourrait rester théorique faute de politiques d'activation d'une réindustrialisation. La section 2 rend compte du rôle des territoires dans la mise en œuvre d'un redéveloppement industriel effectif et les arrangements institutionnels à mettre en œuvre pour le soutenir.

Fabriquer près des lieux de consommation, un enjeu pour la transition écologique

1. Un consensus politique sur l'importance de l'industrie

De même que les arguments en faveur de l'industrie, les annonces de plans et dispositifs d'action publique en faveur d'un maintien, voire d'un renforcement, des activités de production dans l'économie sont nombreuses (Plan France 2030, Territoires d'industrie, projets des Comités de filières du Conseil National de l'Industrie, etc.). Malgré cela, **tous les leviers d'une bifurcation combinée au renforcement de l'industrie ne sont pas au rendez-vous**. Ainsi, l'un des scénarios de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) prévoit qu'en augmentant la part de l'industrie dans le PIB de 12 à 16% il serait possible de générer une baisse de 3 à 10% des émissions de gaz à effet de serre. Malheureusement, le scénario de référence retenu n'est pas celui-ci ; il table plutôt sur un ratio de 10 à 11% correspondant à un simple maintien de l'industrie à son niveau actuel, alors même que ce dernier est considéré dangereusement bas par nombre de spécialistes du sujet (Boyer et Petit, 2022 ; Lallement et al., 2021). Il y a donc un paradoxe entre un discours pro-industrie généralisé prônant la proximité et le verdissement et des moyens d'action relativement limités. Ainsi le Plan France Relance affirme l'engagement industriel national mais prévoit des moyens pour la décarbonation de l'industrie relativement insuffisants face aux 7 milliards proposés pour le développement des filières habituelles (hydrogène vert, véhicule électrique, avion bas carbone et bio-médicaments). Un alignement des constats sur l'importance de stopper le processus de désindustrialisation est rappelé par Nicolas Dufourcq dans l'introduction de l'ouvrage « La désindustrialisation de la France ». Il y souligne que les orientations de la reconquête industrielle et la transition écologique pourraient reposer sur les territoires et le portage de projets industriels à l'échelle locale.

Ces orientations, affirmées ou en germe, au plan européen et national, combinées au contexte géopolitique international légitiment le **consensus sur la finalité de la réindustrialisation**. Ce mouvement avait été engagé après la crise financière de 2008-2009 avec la publication du rapport de Louis Gallois en 2012. Il s'est renforcé et est devenu majoritaire dès le début de l'année 2020 alors que des usines notamment automobiles étaient mises à l'arrêt par la fermeture des

sites de production et des ports de Chine puis d'Asie du sud-est, par le blocage du canal de Suez en mars 2021, la hausse du cours des matières premières liée à la reprise intervenue la même année et, désormais, par les tensions sur le marché de l'énergie et un renchérissement de certains produits (agroalimentaires, papier, matériaux de construction, etc.). On se trouve ainsi dans une situation, assez exceptionnelle, dans laquelle les préoccupations macroéconomiques et des ménages sont alignées sur les préoccupations des entreprises qui, quand c'est techniquement et commercialement possible, modifient ou cherchent à modifier leurs chaînes d'approvisionnements pour s'affranchir des fournisseurs extérieurs. Cette recherche d'une meilleure maîtrise des ressources au niveau des entreprises fait ainsi écho au souci d'indépendance, voire de souveraineté, manifesté par le gouvernement. Il rencontre en tout cas l'impératif de sobriété (Brice, 2022) et de diminution nécessaire des prélèvements et consommations d'énergie et de matières premières.

Parmi les différentes voies possibles dont certaines sont déjà explorées à l'instar des projets portés par le programme Territoires d'industrie, **la proximité pourrait devenir une dimension prioritaire du nouveau industriel français**. Elle nourrit en effet une politique de décarbonation reposant sur le rapprochement des lieux de production et de consommation, par les ménages aussi bien que par les entreprises, ce qui devrait se traduire par une plus forte intégration des activités productives dans les villes et, plus largement, dans les territoires denses. La réussite de ces démarches appellerait alors une coordination des politiques industrielles, environnementales et énergétiques, leur intégration posant un défi institutionnel qui reste à surmonter¹.

2. Renforcer l'industrie locale en contrôlant les approvisionnements

Au niveau des entreprises, et principalement des plus grandes, l'atteinte de cet objectif peut passer par le maintien d'activités promises à l'abandon ou à la relocalisation de certaines productions. Le mouvement est entamé et ne demande qu'à être entretenu et renforcé. La **relocalisation des achats** consistant à remplacer les fournitures importées de pays extra européens par des productions françaises ou européennes est déjà adoptée par des entreprises de production. Selon une étude menée par le cabinet AgileBuyer et le Conseil national des achats², elles seraient 47% à envisager un rapatriement d'une partie de leurs achats de manière à s'approvisionner plus près de leur site de production. Le secteur le plus engagé dans ce mouvement est l'industrie automobile, suivie de près par la mécanique-métallur-

¹ Voir le colloque organisé par la chaire VITE « Prendre le tournant de la transition écologique en construisant une filière industrielle ». Tables-ronde disponibles en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=qLjavKBXyc8&list=PLqcQmPWOL-cJBjQm37UxeL6_gfAEHY3Pj

² Disponible en ligne à l'adresse suivante : https://agilebuyer.com/wp-content/uploads/2022/01/Etude_AgileBuyer-CNA_TendancesAchats_2022_220111_w.pdf

gie et la fabrication d'équipement, meubles et produit textiles. C'est par exemple le cas du Groupe Legrand qui met en commun une partie de ses besoins pour soutenir des producteurs de la filière électronique dans une logique d'écosystème. Cette démarche pourrait être poussée par des opérations d'intégration verticale vers l'amont consistant à (re)créer un site de production à proximité. Ce type d'opération peut s'appuyer sur une croissance interne par la création d'une entité dédiée à la fabrication de certaines fournitures pour les sociétés mère et sœurs ou sur une croissance externe si l'opération consiste à racheter un fournisseur sur le point de fermer ou de se délocaliser afin de sécuriser les approvisionnements. Pour être, sinon généralisé, du moins visible à l'échelle nationale, ce type de stratégie requiert un changement radical de culture des acheteurs principalement préoccupés, jusqu'à récemment au moins, par la minimisation des prix d'achats plus que par la sécurité et la qualité des approvisionnements. Une autre forme de recentrage géographique de l'écosystème de production consiste aussi à fermer des sites de production à l'étranger pour produire davantage en France. C'est ainsi que les stylos Waterman ont annoncé relocaliser une partie de leur production de Chine en région nantaise, cette opération s'accompagnant d'une évolution de l'empreinte climatique de l'activité grâce à un packaging plus propre œuvrant comme signal émis par l'entreprise soucieuse d'entrer dans un cycle plus vertueux.

Au niveau microéconomique, ce type de changements peut avoir plusieurs effets bénéfiques. **Sécuriser les approvisionnements** et **réduire la part du transport** dans leur coût total permet aux entreprises de mieux maîtriser leurs coûts (directs et indirects) notamment au regard des biens intermédiaires originaires d'Asie où, non seulement sous l'effet des crises mais aussi en tendance du fait de la hausse, lente mais régulière, des salaires, les prix augmentent. Rapprocher les fournisseurs et les utilisateurs permet également de **mieux maîtriser les délais** ce qui, sur des marchés où la concurrence ne passe pas seulement par les prix, peut constituer un argument important aux yeux des clients. La proximité garantit aussi une **réduction des coûts** liés aux postes achats grâce à de moindres dépenses de transport, une réduction des stocks et, au final, une réduction du besoin en fonds de roulement (BFR). De cette transformation de la politique d'achat peut alors résulter une dynamisation du marché et donc de production ou des prix de vente plus élevés si les consommateurs sont sensibles à l'origine et à la qualité environnementale des produits. Dans le cas où ces comportements des clients seraient déjà acquis ou si les entreprises veulent renforcer leur position de marché par une forme de différenciation non

tarifaire, privilégier les intrants fabriqués à proximité peut permettre d'améliorer la traçabilité et la qualité.

Ces enjeux « ordinaires » sont rendus encore plus pressants par les tensions actuelles sur les marchés de l'énergie et des matières premières

qui, selon l'INSEE, affectent la production de la moitié des entreprises. Après une chute mondiale en 2020, le prix des intrants (pétrole, gaz, nickel, aluminium ou encore maïs, blé, soja, bois, etc.) connaît une hausse exceptionnelle depuis le début de l'année 2021. A ces hausses de prix s'ajoute la flambée des taux de fret et l'allongement des délais d'acheminement qui alimentent une inflation aggravée par la désorganisation de la chaîne logistique déjà mise à mal par la crise sanitaire puis par les tensions qui ont résulté de la reprise économique et désormais par la guerre en Ukraine. Pour limiter l'impact de ces perturbations, deux solutions s'offrent aux entreprises, diversifier les sources d'approvisionnement pour limiter et répartir les risques. Le near sourcing, qui consiste à trouver des fournisseurs plus proches, permet également de réduire les frais de transport et de gagner en trésorerie tout en réduisant l'empreinte carbone en cohérence avec les objectifs RSE de l'entreprise.

Pour importantes et intéressantes qu'elles soient, **ces initiatives individuelles ne font pas système et ne correspondent pas à un changement structurel des modes de production** dans l'industrie. Leur caractère dispersé risque même de les rendre réversibles, les adeptes de des nouveaux modes de travail pouvant les considérer comme temporaires et principalement adaptés à des périodes de crise. Les incitations créées par les tensions sur les marchés et l'autorégulation ne nous semblent ainsi pas suffisants pour servir d'armature à un retour de l'industrie nourri de l'impératif écologique. Pour ce faire, les choix et orientations individuels doivent être encadrés par des politiques publiques qui fixent un cap et mettent en place un ensemble de dispositifs pour atteindre les objectifs fixés. Les cas présentés dans la section suivante montrent comment des options politiques combinant effets d'annonce incitant les acteurs à adapter leurs stratégies et soutien aux opérateurs peuvent contribuer à transformer des systèmes industriels locaux.



© pichitstocker stock.adobe.com

De la relocalisation au développement industriel

Le développement de l'industrie ne saurait se réduire à une série de localisations, délocalisations, relocalisations. Une telle conception assimile le développement à un jeu de chaises musicales où certains gagnent et d'autres perdent, gagnent un temps, mais perdent ensuite, ... mais sans garantie que le système ne se transforme, c'est-à-dire qu'un développement se produise. Comme l'ont montré de nombreux travaux depuis plusieurs décennies, **le développement de l'industrie est notamment lié à la façon dont elle s'ancre dans une localité, dans un territoire** : « [...] industry develops only if it embeds locally. This 'embeddedness process' determines the success of industrial development and can be supported by the public provision of public goods of various types » (Bianchi and Labory, 2006). Ceci suppose de changer de perspective et braquer le projecteur sur les interactions dynamiques entre l'industrie et son environnement local. Ces interactions doivent être analysées du point de vue de leurs contenus, de leurs intensités, de leurs organisations et des ressources qui y sont conçues et mises en jeu. Ces interactions reposent sur des arrangements institutionnels, c'est-à-dire des formes de gouvernance associant firmes, autorités publiques et l'ensemble des structures qui en dépendent (associations professionnelles, opérateurs publics spécialisés et multi-niveaux, etc.). Nous proposons de rendre compte de deux études de cas où ces phénomènes de gouvernance ont pu être analysés. Ils visent à contribuer à l'opérationnalisation d'un (re)développement industriel de l'économie française. Ces deux exemples ne sauraient épuiser le sujet mais ils nous semblent néanmoins riches d'enseignements pour alimenter **l'indispensable réflexion collective** à mettre en œuvre, condition sine qua non pour opérer et non pas seulement espérer la réindustrialisation. Les cas que l'on se propose d'évoquer brièvement ont été l'objet d'enquêtes de terrain approfondies dans deux territoires très différents : une petite ville, Vire-Normandie, et une métropole, Lyon. Ces deux cas permettent d'ores-et-déjà de tirer un premier enseignement : la **gouvernance** pour le développement industriel concerne toutes les agglomérations urbaines, quelle que soit leur taille.

1. Vers la transition écologique de l'industrie ? Les leçons de Vire-Normandie

Le territoire de Vire-Normandie, commune de 16 000 habitants aux confins du Calvados, de l'Orne et de la Manche, constitue un cas singulier mais pas unique de résistance de l'industrie (cf. Carré Levratto Frocrain, 2019). Cette résistance peut se décrire comme suit : alors que les effectifs de l'industrie française ont été divisés par deux entre 1975 et aujourd'hui, les effectifs de l'industrie à Vire-Normandie sont les mêmes aujourd'hui

qu'en 1975. Ils représentent un quart des emplois et ont augmenté d'environ 3% entre 2015 et 2019. L'industrie à Vire-Normandie ne saurait s'analyser comme un district industriel spécialisé regroupant dans une même localité un ensemble d'entreprises liées par l'appartenance à un même secteur. Si de tels phénomènes y sont bien présents aussi, notamment dans le secteur agro-alimentaire, ils ne sauraient caractériser l'industrie viroise dans son ensemble. Celle-ci en effet est marquée par la **diversité** : des entreprises de l'agro-alimentaire voisinent avec des fabricants de machines équipements et des entreprises de la métallurgie, sans entretenir de relations économiques les unes avec les autres. L'explication classique de la dynamique industrielle locale par la spécialisation sectorielle ne fonctionne donc pas ici et il faut chercher ailleurs. Les ressorts de la dynamique industrielle viroise sont multifactoriels, mais on peut néanmoins en distinguer deux types. Le premier type de ressort comprend des mécanismes internes aux industriels locaux. Il rappelle que l'évolution de l'industrie procède des industriels eux-mêmes, indépendamment des interactions qu'ils tissent avec leur territoire. Celles-ci sont ainsi relativisées mais cela n'induit aucunement qu'elles ne comptent pas. C'est ici que le second type de ressort intervient, associé à la façon dont l'action des autorités publiques croise les trajectoires des industriels. On se propose de décrire brièvement ces deux types de ressort tels qu'ils se manifestent dans le cas virois.

La résistance de l'industrie viroise est d'abord celle des entreprises industrielles. Cette résistance, loin de constituer un statu quo, est marquée par des changements internes importants durant la dernière décennie. La résistance est une dynamique, où se mêlent des trajectoires ascendantes et descendantes. Les industriels virois ont connu des réorganisations importantes et très largement silencieuses depuis une décennie, qui portent sur toutes les dimensions de l'activité industrielle : la composition du capital, les technologies, la composition de la main d'œuvre, les marchés. Au-delà de ces changements concrets, un trait commun apparaît, en rapport avec une forme d'autonomie stratégique, c'est-à-dire une capacité autonome à développer des produits et se positionner sur des marchés (nationaux et le plus souvent internationaux).



Ces trajectoires entrepreneuriales croisent l'action des autorités publiques locales. Ce soutien public comporte trois caractéristiques distinctives. Il intervient lors de moments-clés dans les dynamiques des firmes locales (moments de croissance ou de crise). Ce soutien public local est assumé, des techniciens publics locaux y sont spécifiquement dédiés, mais il est prudent : il ne confond pas devenir des entreprises et devenir du territoire. Enfin, le soutien public est centré sur les ressources de base de l'activité productive (foncier, énergie, eau-assainissement, infrastructure routière). La gestion de ces ressources est au cœur de l'impératif de transition écologique. C'est donc dans le cadre des interactions locales qu'industriels et autorités publiques tissent et tisseront à propos de ces différentes ressources que résident et résidera, pour partie au moins, la transition écologique des modes de production. On retrouve ici un phénomène déjà analysé par Rodrik et Sabel (2019) dans le contexte irlandais et la réduction de la pollution aux nitrates des rivières et des nappes phréatiques engendrée par l'industrie laitière (directive nitrates 1991). L'Irlande a mis en place un processus collaboratif multi-partenarial de gestion sur 6 ans de ces pollutions avec des objectifs différenciés et une aide de l'Etat en ingénierie. Rodrik et Sabel montrent ainsi que la transition écologique de l'industrie laitière irlandaise repose sur une stratégie « place-based » adaptative ayant les caractéristiques suivantes :

- › une adaptation aux particularités et au contexte avec une vision stratégique d'ensemble ;
- › une contextualisation bien dosée afin d'éviter la création de nouveaux systèmes institutionnels ;
- › une révision régulière des plans et objectifs pour faciliter la gouvernance de chaque projet.

Une **forme de gouvernance locale de l'industrie** est ainsi à l'œuvre dans le territoire virois. Son fonctionnement apparaît en phase avec les principes promus par le programme « Territoire d'Industrie » depuis 2019 (appui sur les autorités intercommunales, gouvernance élu-industriel, approche transversale du soutien à l'industrie). La dynamique locale, telle qu'elle peut s'observer depuis une décennie dans le territoire virois, constitue un indice de la pertinence de cette initiative nationale et de la nécessité de sa consolidation. L'exemple irlandais analysé par Rodrik et Sabel suggère en outre la pertinence d'un tel dispositif pour organiser la transition écologique de l'industrie.

2. Vers l'industrie de la transition écologique ? Les leçons de la Vallée de la Chimie lyonnaise

Les plus grandes agglomérations urbaines sont le plus souvent décrites et analysées comme des lieux de concentration de capital immatériel (cf. des notions comme celles de « classe créative », « cadres des



© dusanpetkovic1 stock.adobe.com

fonctions métropolitaines » ou « fonctions tertiaires supérieures »). Au-delà du caractère paradoxal de telles approches (les grandes agglomérations sont d'abord et avant tout des concentrations exceptionnelles de capital matériel, de bâti et d'infrastructures techniques), l'activité productive n'y est pas absente, loin de là. Elle fait même depuis peu l'objet d'un nouvel intérêt (cf. les travaux sur la « ville productive ») et va jusqu'à constituer un nouvel idéal urbain, celui de la « Fab-city » (successeur désigné de la smart-city, cf. Rumpala, 2018). Au-delà du recadrage fructueux de l'analyse des économies métropolitaines qu'elle suggère, le modèle de la « Fab-city » véhicule une vision sélective de l'activité industrielle et productive, et par suite de l'enjeu industriel et productif métropolitain : petites séries, circuits courts, technologies de fabrication numérique miniaturisées. L'industrie métropolitaine ne saurait pourtant s'y réduire et les enjeux associés s'y limiter. Le cas du projet de mutation de la Vallée de la Chimie à Lyon permet de l'illustrer (Arab & Crague, à paraître).

Zone historiquement dédiée à l'activité industrielle et à la chimie en particulier, au sein de la métropole lyonnaise, la Vallée de la chimie fait l'objet depuis 2014 d'un grand projet de redéveloppement, qui consiste moins à supprimer cette plateforme industrielle qu'à la consolider tout en la transformant. Cette transformation est portée par un dispositif de gouvernance inédit qui rassemble les industriels, l'autorité métropolitaine mais aussi les services de l'Etat. L'engagement de chacun de ces trois acteurs dans le dispositif de gouvernance est porté par une rationalité propre.

L'industrie de la chimie est contrainte à changer sous l'effet d'un mouvement d'échelle mondiale qui vise à faire advenir une « chimie verte ». Cette transformation s'est notamment enclenchée à Lyon et dans la région Rhône-Alpes avec la création du pôle de compétitivité Axelera, centré sur la chimie-environnement. La voie ainsi tracée pour l'évolution vers la chimie verte est celle des applications dans le champ de l'environnement. En ce qui concerne l'autorité métropolitaine, celle-ci a engagé dès le milieu des années 2000 une démarche de développement durable, via un Agenda 21, dont une des zones cibles choisies a été la Vallée de la chimie. Celle-ci abrite par ailleurs de nombreuses installations indispensables au fonctionnement de la métropole, dans le champ de la gestion de l'environnement ou de l'énergie. Enfin, l'Etat conçoit lui aussi pour la zone de la Vallée de la chimie, depuis le milieu des années 2000, un plan de prévention des risques technologiques qui vise à limiter l'urbanisation dans des zones où les risques industriels sont élevés. Cette fonction classique de régulation et de contrôle des ICPE doit en outre s'articuler avec un autre objectif public, apparu à la même période, celui du redressement productif. Il s'agit donc pour l'Etat d'articuler les fonctions d'autorité environnementale et de développement industriel.

Ces trois acteurs, industriels, Métropole et Etat, du fait des interdépendances qui les lient, décident ainsi de s'associer dans un dispositif de gouvernance inédit. Celui-ci comporte deux outils principaux. Une charte définit un devenir commun pour la plateforme industrielle et arrête un ciblage spécifique pour son développement : la filière « chimie-énergie-environnement ». Le second outil est un appel à projet innovant (dit « Appel des 30 ! »), qui organise, sur des fonciers industriels privés mais inutilisés, des implantations d'installations industrielles nouvelles soumises au contrôle de l'autorité environnementale. Au terme des trois éditions de l'appel à projets (2014, 2016 et 2018), une densification industrielle de la Vallée de la chimie est ainsi collectivement décidée et conjointement mise en œuvre par l'Etat, la Métropole et les industriels locaux.



Conclusion

Dans un contexte de crise et alors que la production industrielle est mise à mal par la hausse des coûts de l'énergie, se poser la question du maintien des activités de production suppose de **penser autrement l'action publique**. Cette bifurcation suppose une révision des modes d'action publique, des niveaux d'action et un nouveau ciblage des dispositifs de soutien aux entreprises. Pas toujours bien calibrées, les mesures adoptées au nom de la réindustrialisation des territoires et de la compétitivité industrielle dont la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des entreprises constitue un nouvel exemple, doivent être remises à plat pour agir au plus près du terrain. Remplacer les aides individuelles qui, au mieux, ralentissent la chute de l'industrie, par des mesures collectives d'emblée pensées pour renforcer et créer les **écosystèmes** devient urgent.

Deux voies peuvent être explorées. La première vise à **transformer l'industrie pour rendre ses pratiques et processus plus compatibles avec les objectifs à atteindre pour lutter contre le changement climatique**. Cette transition écologique de l'industrie s'accompagne, et c'est la deuxième voie proposée, par **le renforcement de nouvelles activités liées à l'industrie de la transition écologique**. Ces deux actions sont mutuellement compatibles et, du fait des compétences en termes de politiques publiques attribuées aux intercommunalités, ces dernières ont un rôle clé à jouer dans ce mouvement.

Deux conditions sont requises pour qu'il s'engage. D'abord la priorité donnée aux **place-based policies** qui visent en général des territoires à renforcer et peuvent prendre la forme de création de zones d'entreprises, d'incitations économiques locales ou de mise en place de clusters territoriaux. Ensuite la mise en œuvre d'une **gouvernance multi-niveaux**. Les Territoires d'industrie préfigurent ce mode d'organisation. Gageons que leurs principes de fonctionnement inspireront d'autres politiques de ce type.

Références

Arab N., Crague, G. (à paraître), Une gouvernance métropolitaine de la réindustrialisation - Les enseignements du projet de mutation de la Vallée de la Chimie lyonnaise, *Géographie, Economie, Société*

Bianchi, P., Labory, S. (2006), « From 'Old' Industrial Policy to 'New' Industrial Development Policies », dans *International Handbook on Industrial Policy*, Edward Elgar Publishing, p. 3451.

Boyer, R. et Petit, P. (2022) Quelle politique de renouveau industriel en France ? De la crise sanitaire à la transition écologique. Cahiers Lasaire, N° 59, avril. Disponible en ligne : <http://www.lasaire.net/upload/files/Cahier%20Industrie%202022%20Version%20PDF%283%29.pdf#page=11>

Brice, B. (2022) La sobriété gagnante. Paris, Librinova.

Carré, D., Levratto, N. et Frocrain, P. (2019) L'étonnante disparité des territoires industriels. Paris, Presses de l'École des Mines - Les Notes De La Fabrique

Dufourcq, N. (2022) La désindustrialisation de la France 1995-2015. Paris, Odile Jacob.

Gallois, L. (2012) Pacte pour la compétitivité de l'industrie française. Paris, Documentation Française.

Lallement, R., Aussilloux, V. & Frocrain, P. (2021). La politique industrielle de retour au cœur de l'action publique. Annales des Mines - Réalités industrielles, 16-20. <https://doi.org/10.3917/rindu1.214.0016>

Rodrik, D. et Sabel, C.F. (2019) Building a Good Jobs Economy. HKS Working Paper No. RWP20-001, Disponible à SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3533430> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3533430>

Rumpala, Y.(2018), « Intelligente autrement : de la « Smart city » à la « Fab city ». Émergence d'un modèle alternatif de ville « intelligente » et logiques de reconfiguration du collectif urbain », *Métropoles*, Hors-série 2018.

La chaire académique intitulée **Ville, Industrie et Transition Ecologique** a été créée par les laboratoires EconomiX, CNRS - université Paris Nanterre et CIRED, CNRS – Ecole des Ponts Paris Tech en partenariat avec l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts. Elle est co-dirigée par Gilles CRAGUE (Ecole des Ponts Paris Tech) et Nadine LEVRATTO (CNRS). Le programme de travail de la chaire VITE est structuré en trois domaines interconnectés : I) l'analyse du champ de l'industrie, de sa dynamique et de sa géographie, II) l'étude des politiques industrielles et de leur transformation et III) l'élaboration de recommandations en faveur d'une intégration de l'objectif écologique dans les politiques industrielles et les écosystèmes productifs.

L'objectif général de la Chaire est de contribuer à la capitalisation, au développement, à l'implémentation et à la diffusion des connaissances scientifiques en particulier à travers la conduite d'actions de médiation scientifique, de valorisation, de diffusion. Les différentes productions académiques et non-académiques ainsi que les événements réalisés par la chaire sont disponibles sur son site internet.

chaire-vite.org
Linkedin.com/company/chaire-vite/



**Ensemble,
faisons grandir
la France**
caissedesdepots.fr